

CA ENS – 11.03.2022 – 4.1. Critères et procédure d'exonération de droits d'inscription pour l'année 2022-2023 (vote)

Récapitulatif exonérations	Formation(s)	Étendue	Nature des justificatifs <i>(donnée à titre indicatif)</i>	Avis commission exonération requis <i>(sur la demande formée par l'étudiant)</i>	Suspension du règlement jusqu'à décision du directeur	Référence(s) juridique(s)
Boursiers CROUS	DENS Prep'agreg Master Doctorat HDR	Totale	Notification conditionnelle ou définitive du CROUS	NON	Sans objet	Code éduc. Art R. 719-49 Code éduc. Art R. 719-50 <i>au titre de la situation personnelle</i>
Pupilles de la nation	DENS Prep'agreg Master Doctorat HDR	Totale	Carte de pupille de la nation ou tout autre justificatif pertinent	NON	Sans objet	Code éduc. Art R. 719-49
Décision du MEAE	Master Doctorat HDR	Partielle	Décision du MAE	Sans objet	Sans objet	Code éduc. Art R. 719-49-1
Réfugiés ou bénéficiaires protection subsidiaire, et enfants de réfugiés	DENS Prep'agreg Master Doctorat HDR	Totale ou Partielle	Carte de résident avec mention réfugié, ou de la protection subsidiaire ou de celle du père, de la mère ou du tuteur légal qui bénéficie de ce statut ou de cette protection (copie)	OUI	OUI	Code éduc. Art R. 719-50 <i>au titre de la situation personnelle</i>
Demandeurs d'emploi	DENS Prep'agreg Master Doctorat HDR	Totale ou Partielle	Copie de la notification de Pôle Emploi avec indication du montant des indemnités versées	OUI	OUI	Code éduc. Art R. 719-50 <i>au titre de la situation personnelle</i>
Personnes en situation attestée de grande difficulté, financière et personnelle	DENS Prep'agreg Master Doctorat HDR	Totale ou Partielle	Justificatif(s) attestant de la réalité de la situation de difficulté(s) particulière(s) ; financière(s) et personnelle(s)	OUI	OUI	Code éduc. Art R. 719-50 <i>au titre de la situation personnelle</i>

Récapitulatif exonérations	Formation(s)	Étendue	Nature des justificatifs <i>(donnée à titre indicatif)</i>	Avis commission exonération requis <i>(sur la demande formée par l'étudiant)</i>	Suspension du règlement jusqu'à décision du directeur	Référence(s) juridique(s)
Bénéficiaires de l'allocation pour adultes handicapés	DENS Prep'agreg Master Doctorat HDR	Totale ou partielle	Copie de la carte d'invalidité	OUI	OUI	Code édu. Art R. 719-50 <i>au titre de la situation personnelle</i>
Normaliens en scolarité inscrits pour préparer l'agrégation	Prep'agreg	Totale	Justificatif paiement CVEC	NON	Sans objet	Code édu. Art R. 719-50 <i>au titre des orientations stratégiques de l'ENS</i>
Ressortissants extracommunautaires*	Master	Partielle**	Passeport en cours de validité	Sans objet	Sans objet	Code édu. Art R. 719-50 <i>au titre des orientations stratégiques de l'ENS</i>
Étudiants inscrits administrativement à l'ENS au titre d'un accord international conclu par l'école	DENS Prep'agreg Master Doctorat HDR	Totale ou partielle	Attestation d'accueil ou invitation (conforme convention de partenariat)	Sans objet	Sans objet	Code édu. Art R. 719-50 <i>au titre des orientations stratégiques de l'ENS</i>

*ne remplissent aucun des critères listés par l'article 3 de l'arrêté du 19 avril 2019 (NOR : ESR1906922A)

**tarif tableau 1 A. 19 avril 2019 préc.

Récapitulatif - Reconduction pour 2022-2023.